

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 06/09/2021

### **Bourse aux talents 2021-2022 Une aide pour préparer les concours de la fonction publique**

La campagne 2021-2022 des Bourses Talents dans la fonction publique est lancée et se terminera le 15 octobre prochain.

#### **Qu'est-ce que le dispositif « bourses Talents » ?**

Ce nouveau dispositif, créé par [l'arrêté du 5 août 2021](#) relatif au régime des bourses Talents remplace celui relatif aux allocations pour la diversité. Il a pour but de soutenir financièrement les candidats dans la préparation de concours de la fonction publique de catégorie A ou B en accordant, sous conditions de ressources notamment, une aide financière de 2 000 à 4 000 euros.

Les bourses Talents recouvrent deux dispositifs distincts :

- **les bourses Talents « Prépas Talents »** destinées aux personnes suivant un cursus au sein de cycles de formation dénommés « Prépas Talents », proposés par certaines écoles de service public (anciennes CPI) et par certains établissements publics d'enseignement supérieur ;
- **les bourses Talents de droit commun** accordées aux personnes préparant un concours en dehors d'une Prépa Talents après un passage en commission de sélection.

#### **Quel est le montant de la bourse ?**

Le montant des bourses Talents varie selon la catégorie du bénéficiaire :

- 4 000 euros pour les bourses distribuées aux personnes inscrites dans une Prépa Talents,
- 2 000 euros pour les personnes préparant un concours en dehors d'une Prépa Talents.

A La Réunion, 30 bourses Talents sont disponibles, pour les personnes préparant un concours de la fonction publique en dehors du dispositif « Prépas Talents ».

#### **Comment faire la demande ?**

- **Bourses Talents de droit commun**
    - Les candidats préparant un concours en dehors d'une Prépa Talents, doivent se rendre sur le [site internet dédié](#) pour déposer leur dossier
    - Service instructeur : [bourses-talents.dgafp@finances.gouv.fr](mailto:bourses-talents.dgafp@finances.gouv.fr)
- Pour les candidats inscrits dans une formation à distance, une attention particulière sera portée au remplissage de la charte tutorat jointe (neutralité du tuteur, fonctions proches de celles du concours préparé)

- **Bourses Prépas Talents**

Les candidats à une Prépa Talent doivent contacter un organisme de formation cité dans [l'arrêté du 5 août 2021](#)

La date de clôture des demandes est fixée au 15 octobre 2021, 23h59.

**Quels sont les critères d'éligibilité ?**

- Conditions de ressources,
- Mérite et de motivation basés sur l'obtention de mentions et de non redoublement ainsi que la qualité de rédaction de la lettre de motivation et du CV.

**Pour plus d'informations**

Consultez les principaux textes relatifs au dispositif sur :  
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/bourses-talents>

**Contact presse**  
**Service régional de la communication interministérielle**

Téléphone : 0262 40 77 77–  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974